

GAFAM et BATX, l'heure est-elle venue de passer à la caisse ?

Par Emmanuel JOUFFIN.

Les géants des plates-formes numériques, notamment à la faveur de la crise COVID, ont vu leurs résultats s'envoler tandis que s'élèvent, sans cesse plus nombreuses, des voix pour dénoncer l'usage abusif que font ces dernières de leur domination économique. Cette réaction est mondiale.

En Europe, le 10 novembre, la Commission Européenne a adressé une communication de griefs à Amazon concernant l'utilisation des données non publiques de vendeurs indépendants et l'ouverture d'une enquête qui a débuté il y a deux ans. Bruxelles s'inquiète du fait qu'Amazon est à la fois un e-commerçant pour son compte propre, mais aussi une place de marché pour des vendeurs tiers, et que ce cumul pourrait induire une distorsion de la concurrence. Amazon commercialise en effet les mêmes produits que les commerçants recourant à ses services, tout en étant en mesure d'exploiter les données de vente de ces derniers pour en tirer profit. Dans le même temps, le Digital Market Act européen devrait, dans un avenir proche encadrer les pratiques des « gatekeepers », c'est-à-dire des plates-formes en mesure de verrouiller un marché.

Aux Etats-Unis, le 6 octobre 2020, le congrès américain a prôné des mesures anti-trust pour « démanteler » les GAFA dans un rapport de 449 pages⁽¹⁾ dénonçant des entreprises « *that once were scrappy underdog startups that challenged the status quo have become the kinds of monopolies we last saw in the era of oil barons and railroad tycoon* », lesquelles recourent à des « *killer acquisitions of potential competitors* ».

« Bruxelles s'inquiète du fait qu'Amazon est à la fois un e-commerçant pour son compte propre, mais aussi une place de marché pour des vendeurs tiers, et que ce cumul pourrait induire une distorsion de la concurrence. »

Le 20 octobre 2020, le ministère de la justice américain, suivi par 11 états, a introduit une action au civil contre Google pour « *poursuite illégale de monopole dans ses services généraux de recherche et dans ses services de recherche publicitaire en violation des lois américaines sur la concurrence* ».

La Chine elle-même a publié un projet antitrust destiné à endiguer l'influence croissante et le pouvoir détenus par des plates-formes numériques chinoises (notamment Alibaba et Meituan). Promouvoir des champions numériques nationaux pouvant faire face aux géants américains oui, mais avec des limites. Et si, *in fine*, le talon d'Achille des GAFA était leur voracité économique ?

(1) Investigation of competition in digital markets. 10/06/2020. Majority staff report and recommendations. Subcommittee on antitrust, commercial and administrative law of the committee on the judiciary.



L'AUTEUR

Emmanuel JOUFFIN est responsable du département de veille réglementaire à la direction juridique du groupe La Banque Postale, et vice-président de l'ANJB.